

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 25 mars 2013**

**2013 DF 3 G** Décision modificative n° 1 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013.

**M. Bernard GAUDILLERE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III « Finances du département », Titre 1er « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget et règlement des comptes », article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 10, 11 et 12 décembre 2012 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de décision modificative n°1 du Département de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

La décision modificative n°1 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêtée comme suit :

- à la somme de 1.216.674.355,06 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;
- à la somme de 315.939.499,00 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, sans modification par rapport au budget primitif.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après DM1 2013)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	520 633,30	0,14
10000	Ressources humaines	106 055,36	0,00
12000	Achats	50 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	404 780,08	0,00
21000	Patrimoine et architecture	3 420 562,36	879 749,03
30000	Familles et petite enfance	8 562 486,39	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	65 154 938,54	13 532 716,00
40000	Affaires culturelles	649 567,77	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	6 000 000,91	10 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	416 627,29	0,00
65000	Logement et habitat	413 659,63	0,00
80000	Affaires scolaires	103 514 231,98	9 668 490,00
<b>Missions organiques</b>		<b>189 213 543,61</b>	<b>34 080 955,17</b>
90000	Dons et legs	0,00	50 000,00
90001	Etudes	1 147 188,64	250 000,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	70 636 432,76	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	298 285,77	0,00
90004	Opérations sous mandat	4 764 455,36	2 571 116,00
90005	Schéma directeur informatique	5 545 821,75	5 000 000,00
90006	Compte foncier	9 984 924,58	0,00
90010	Subventions d'équipement	933 529 664,99	631 748 859,31
90011	Avances sur marchés	1 554 037,60	65 000,00
<b>Missions transversales</b>		<b>1 027 460 811,45</b>	<b>639 684 975,31</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 216 674 355,06</b>	<b>673 765 930,48</b>